



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX À L'ASSOCIATION "SECOND CYCLES"

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.12, point N° 1-3) – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. RICHELME Jean-Marc – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 09 Mars 2023.
Délibération N° DM_20230309N028

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION "SECOND CYCLES"

Monsieur Bernard JULLIEN, 5^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée, qu'en raison des travaux de réhabilitation du complexe Henri Wallon, il est nécessaire de mettre à dispositions des associations occupantes de nouveaux locaux par convention de mise à disposition.

Il fait savoir :

- Que l'association "Second cycles" occupait depuis Novembre 2020, le préau et local attenant à l'école Henri WALLON,
- Qu'afin de leur permettre de continuer leur activité sur la Commune, il leur a été proposé une partie du local dénommé "Garage" situé au sein de l'Immeuble communal "le Moulin", place de la Résistance à CHÂTEAU-ARNOUX,
- Qu'une convention de mise à disposition de locaux a été rédigée entre la Commune et l'Association (annexes jointes).

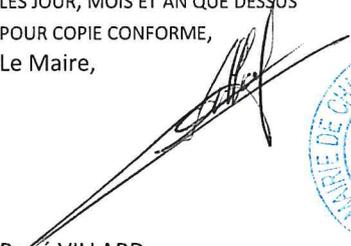
Il précise que l'autre partie de ce local est utilisé par les services de Provence Alpes Agglomération.

Afin de permettre la poursuite de cette activité, Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- DE VALIDER la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association "Second Cycles",
- DE L'AUTORISER à la signer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association "Second Cycles",
- DE L'AUTORISER à la signer.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	--